Quarante-deuxième année. — N° 48. Un numéro : *dix centimes.* Dimanche 25 Février 1883.

ABONNEMENT.
Saumur :
Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75
RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
24 Février 1883.

Chronique générale.

Le nouveau ministère compte huit députés, deux sénateurs et un ministre pris en dehors du Parlement. Les députés se répartissent ainsi : trois membres de l'Union républicaine, MM. Waldeck-Rousseau, Martin-Feuillée et Raynal ; quatre membres de l'Union démocratique, MM. Jules Ferry, Tirard, Cochery et Méline ; un membre de la gauche radicale, M. Hérisson.

Les deux ministres sénateurs sont : MM. Challemel-Lacour, de l'Union républicaine, et Ch. Brun, de la gauche républicaine. Tous deux ont voté pour les projets de proscription, et c'est donc contrairement à toutes les règles parlementaires qu'ils ont été nantis d'un portefeuille.

Le Sénat était représenté dans l'ancien cabinet par trois de ses membres ; il est, cette fois, plus maltraité.

On remarquera que M. Ch. Brun n'appartient qu'à titre d'assimilé au corps de la marine ; à défaut d'un amiral, on a pris un ingénieur.

Le général Thibaudin, qui ne fait partie d'aucune des deux Chambres, a été maintenu au ministère de la guerre. Jusqu'au dernier moment, il a craint d'être expulsé, mais on ne pouvait trouver pire.

M. Tirard, également maintenu à son poste, a donné des preuves d'incapacité suffisantes ; il a prouvé que, dans les finances républicaines, les erreurs faisaient compte.

M. Cochery se retrouve, après l'orage, premier commis des postes.

M. Hérisson passe des travaux publics au commerce. Il sera aussi incompétent que par le passé, mais il a fallu donner satisfaction au groupe dont cet avocat pâteux fait partie.

M. Raynal, qui remplace M. Hérisson aux travaux publics, reprend la place qu'il occupait dans le grand ministère. Les Compagnies de chemins de fer n'ont qu'à bien se tenir.

M. Waldeck-Rousseau reprend des mains défaillantes de M. Fallières le portefeuille de l'intérieur que M. Gambetta lui avait confié.

M. Martin-Feuillée, sous-secrétaire d'Etat à la justice dans le cabinet du 14 novembre 1881, succède à M. Devès, qui pourra, en déposant les sceaux, achever son stage d'avocat.

Quant à M. Méline, qui fut sous-secrétaire d'Etat sous le ministère Jules Simon, il remplace M. P. Legrand à l'agriculture. Il aurait été mieux placé à la tête du ministère du commerce ; on a craint, sans doute, de donner un défenseur autorisé à la cause du travail national.

M. Jules Ferry est, il est vrai, partisan, lui aussi, de la protection économique, mais ce politicien pratique aisément le libre-échange de ses convictions.

En résumé, quatre anciens ministres ont été conservés ; l'opportunisme jacobin s'est emparé des portefeuilles les plus importants.

***

On dirait que l'ombre de M. Gambetta a présidé à la constitution du nouveau ministère. C'est son parti qui revient au pouvoir, et M. Jules Ferry, qui préside le cabinet, vise à remplacer le feu dictateur.

Il a repris à l'ancien grand ministère M. Waldeck-Rousseau, M. Martin-Feuillée et M. Raynal. Les autres sont plus ou moins inféodés à la politique autoritaire de M. Gambetta.

Un homme, du reste, suffit à donner sa couleur au nouveau cabinet, c'est M. Challemel-Lacour, qui, depuis longtemps, était un des amis intimes de M. Gambetta et qui fut à la *République française* le prédécesseur de M. Scheurer-Kestner. Avec lui l'école jacobine triomphe. L'homme qui, en 1871, à Lyon, disait : « Fusillez-moi ces gens-là ! » n'aura jamais grandes hésitations à adopter et à prescrire des mesures de sectaire.

On lui donne le portefeuille des affaires étrangères, dans un moment où notre diplomatie est à peu près abandonnée, où le rôle de la France à l'extérieur diminue chaque jour, où toutes les questions se tranchent sans nous et contre nous. Suffira-t-il à la tâche qui lui incombe ?

Nous nous permettons d'en douter. M. Challemel-Lacour est, dit-on, un homme d'étude, il passe pour instruit, mais enfin son ambassade de Londres ne l'a point placé comme diplomate au rang d'un homme supérieur. Sa valeur personnelle ne lui a jamais donné à Londres et dans la haute société britannique une situation bien distinguée. Il n'avait avec le Foreign-Office et la cour que des rapports obligés : le monde de Londres le tenait à l'écart, comme le monde de Berne l'année précédente.

Nous ne voyons pas qu'il ait ce qu'il faut pour entretenir avec le corps diplomatique d'autres relations que les relations officielles strictement réglées d'avance.

C'est le sort de la République de voir ses hommes d'État tenus en suspicion ou dédaignés par les représentants des cours étrangères.

Nous ne dirons rien de chacun des autres pris individuellement : tous suivront les inspirations de M. Jules Ferry, qui est connu de longue main.

***

M. Hérisson, ayant donné des preuves d'incapacité manifeste comme ministre des travaux publics, on lui a confié le portefeuille du commerce.

Il nous eût paru plus logique de ne rien lui confier du tout.

Mais il fallait donner satisfaction au groupe de la gauche radicale qui voulait à tout prix être représenté dans le cabinet.

Avec Hérisson, ce groupe est, en effet, très-exactement représenté.

Mais que dites-vous de cette façon de désigner le titulaire du portefeuille du commerce, au moment où le commerce agonise et où le ministère chargé des intérêts économiques du pays aurait besoin d'un homme expérimenté et compétent ?

Là où il faudrait un Colbert, la République délègue un Hérisson.

Ah ! commerçants naïfs de la rue du Sentier, M. Grévy met votre « dévouement aux institutions républicaines » à une terrible épreuve !

***

La presse républicaine a accueilli par une bordée de sifflets le ministère Ferry.

A l'exception de la *République française* qui aurait mauvaise grâce à ne pas se montrer satisfaite, presque tous les journaux qualifient sévèrement cette reconstitution du grand ministère.

Le *Rappel* dit que ce n'est pas le ministère « de ses rêves ».

M. Pelletan dans la *Justice* constate que « sur le point capital, la révision, le ministère propose quoi ? un nouvel ajournement ».

M. Laisant, dans le *Radical*, dit en parlant de M. Ferry que « l'homme qui a lancé son pays dans la scandaleuse aventure tunisienne en trompant la Chambre, l'homme qui a élevé le mensonge à la hauteur d'un principe de gouvernement, l'homme qui personnifie l'esprit de résistance aux réformes, aura bien de la peine à se faire accepter par la démocratie française. »

La *Vérité* qualifie le nouveau cabinet « une association d'ambitieux mis à l'écart, à l'index avant d'avoir agi ».

Nous en passons et des meilleurs.

***

APPLICATION DE LA LOI DE 1834.

Sur la proposition du général Thibaudin, le conseil des ministres a approuvé jeudi matin l'application de la loi de 1834, d'après laquelle seraient mis en non-activité, par retrait d'emploi, le duc de Chartres, colonel du 12e chasseurs à cheval à Rouen, et le duc d'Alençon, capitaine au 12e d'artillerie, à Vincennes.

En ce qui concerne le prince Roland Bonaparte, le général Thibaudin a déclaré qu'il

---

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

VIII — (*Suite*)

Comment M. Ricard, cette créature inoffensive, cet homme que nous avons montré foncièrement bon, avait-il pu repousser avec cette dureté les ouvertures de son ami et montrait-il en ce moment cette joie féroce de la déconvenue du secrétaire de la mairie ?

En sortant de chez l'horticulteur, M. Leroux eut un accès de découragement et une violente tentation de rentrer chez lui.

Mais, après une seconde à peine d'hésitation, il poussa un soupir et dit :

— Allons, buvons le calice jusqu'à la lie.

Son parti pris, il se dirigea vers la maison du docteur Cochard.

La course était longue : aussi M. Leroux était-il redevenu parfaitement maître de lui-même quand il arriva sur la place où était maintenant bâtie la nouvelle et fastueuse habitation de Cochard.

Le docteur débouchait à l'autre bout de la place, revenant de sa clinique. Du plus loin qu'il l'aperçut, il lui tendit les deux mains, en disant :

— Eh ! vous voilà, mon ami ! Quel bon vent vous amène ?

— Je vais vous dire cela, répondit M. Leroux. Entrons d'abord.

— Avez-vous vu Ricard ?

— Oui, un instant, tout à l'heure, balbutia M. Leroux, dont le front s'assombrit au souvenir de sa récente défaite.

Le docteur passa amicalement son bras sous celui de M. Leroux et lui dit :

— Il y a donc quelque chose de nouveau, mon vieil ami ?

— Oui et non, répondit M. Leroux. Mais, ce matin, en me levant, il m'a poussé une idée.

— Voyons cela ; j'aime les idées.

— Que pensez-vous de mon fils ?

— Beaucoup de bien, dit vivement Cochard. Votre fils est du bois dont on fait les hommes.

M. Leroux prit les deux mains de Cochard dans les siennes et les serra avec effusion, en lui disant :

— Ah ! mon vieil ami, si vous saviez le baume que vos paroles versent dans mon cœur !

— Pourquoi cela ? j'ai parlé de votre fils comme tout le monde en parlerait à ma place. C'est un digne et honnête garçon ; de plus, il appartient à la race des travailleurs, des bûcheurs, comme nous disions à l'École. J'aime ces gens-là, car j'en suis.

— Vous savez apprécier mon garçon, Cochard.

— Dame ! c'est que je suis du bâtiment, répondit gaiement le docteur. Mais vous disiez que vous aviez une idée à propos d'Edmond. Qu'est-ce donc ?

— Ne pensez-vous pas qu'il est temps de l'établir ?

— A-t-il trente ans ?

— Trente et un.

— Vous avez raison, c'est le bon âge.

— Je voudrais en même temps le marier.

— L'un portant l'autre, dit Cochard, que cette conversation mettait en belle humeur ; c'est toujours ainsi que les choses se passent.

— Mais, docteur, continua M. Leroux en serrant amicalement le bras de Cochard, je ne suis pas seul à avoir un enfant à marier.

— Il est certain, dit Cochard, que depuis la Méditerranée jusqu'à la Manche il n'y a pas mal de jeunes gens en état d'être mariés dans notre belle France.

— Il y a des jeunes filles aussi.

— Sans aucun doute.

— Et il n'est pas besoin d'aller bien loin pour en trouver une des plus séduisantes.

— Dame ! nos Provençales ne sont pas à dédaigner.

— Il en est une surtout, mon vieil ami, sur laquelle mes vieux yeux se reposent souvent avec une vive admiration.

— Oh ! oh !

— Oui, la fille d'un certain docteur Cochard.

— Aurore ! dit Cochard en dégageant vivement son bras.

— Elle-même, docteur, celle à qui, d'une commune voix, nos paysans ont décerné ce nom gracieux : la Rose d'Antibes.

Cette conversation avait eu lieu, jusque-là, sous la vérandah qui protégeait au midi la maison contre les ardeurs du soleil de la Provence. Le docteur Cochard, avec une émotion qu'il parvenait difficilement à dissimuler, s'était arrêté net dès que les propositions de son vieil ami s'étaient formellement traduites.

— Ceci, dit-il, mon cher monsieur Leroux, nécessite une longue conversation qui doit avoir lieu ailleurs qu'en plein air. Veuillez donc vous donner la peine d'entrer.

M. Leroux s'inclina sans répondre et monta le perron. Là, derrière la porte principale, régnait une grande antichambre donnant entrée dans trois pièces, le cabinet du docteur à droite, la salle à manger à gauche et le salon au fond. C'est là que Cochard conduisit son visiteur. Les portes du salon étaient ouvertes, de grands rideaux de lampas empêchaient de voir ce qui se passait à l'intérieur, mais on entendait parfaitement tout ce qui s'y disait entre deux interlocuteurs parlant à voix haute. Nos lecteurs ont deviné que ceux qui par-

n'y avait pas lieu de lui appliquer ladite loi par la raison qu'entré à l'Ecole de Saint-Cyr et ayant satisfait aux examens de sortie que subissent tous les élèves, il ne devait son grade à aucune espèce d'immunité ni de privilège.

Quant au prince Victor Bonaparte, engagé conditionnel à Orléans, neveu du roi d'Italie, il sera *« renvoyé dans ses foyers, par anticipation. »*

⁂

La déclaration du gouvernement au sujet de l'application du 19 mai 1834 aux princes français qui servent dans l'armée, a produit déjà un effet tout opposé à celui qu'en attendait sans doute M. Thibaudin.

Depuis deux jours, l'hôtel occupé par le duc d'Aumale, rue de l'Elysée, ne désemplit pas.

Chacun vient s'inscrire ou déposer sa carte.

Chez le prince de Joinville et le duc de Nemours, rue de Berry, même affluence.

⁂

Nous apprenons que les conseils de la famille d'Orléans, dans une consultation tenue hier matin, ont tous été unanimes pour déclarer que les décrets relatifs aux grades des princes par application de la loi de 1834, n'étant basés sur aucun des motifs prévus par cette loi, il était du devoir des princes de les déférer au conseil d'Etat, pour annulation comme abus de pouvoir.

⁂

L'ordre du jour de la Chambre est très-chargé. Notons d'abord un nombre incalculable de lois secondaires, créations d'asiles, accidents des ouvriers, secours mutuels, caisses de retraite pour la vieillesse, pour les infirmes, les indigents, valeurs mobilières, marchés à terme, privilèges des agents de change, pensions à la gendarmerie, aux marins, classement des places fortes, assistance judiciaire, monuments historiques, pensions aux insurgés de 48, usurpation de qualifications nobiliaires, etc., etc. Il y a, en outre, deux lois intéressantes : la loi sur les récidivistes, et la loi sur le certificat d'études universitaires.

⁂

M. Thibaudin vient, pour don de joyeux avènement, de nommer généraux de division : M. le général de brigade Pittié, chef de la maison militaire du Président de la République, et M. le général Millot, commandant la place de Paris.

Et généraux de brigade : les colonels Gay et Riu, commandants militaires au Sénat et à la Chambre.

Ainsi l'on avance plus vite dans les chambres et les antichambres que sur le champ de bataille ou le champ de manœuvres. Le général Pittié n'est guère connu que par ses productions poétiques. Quant au colonel Riu, il est célèbre par le siège et la capture de M. le député Baudry-d'Asson. Cet exploit méritait bien les étoiles d'argent.

Pendant ce temps, le duc d'Alençon, porté le premier au tableau d'avancement de 1879, attend depuis quatre ans sa promotion de chef d'escadrons. C'est pourquoi on va lui retirer son grade.

⁂

Une dépêche de Berlin, adressée aux *Tablettes*, annonce que M. de Courcel, notre ambassadeur en Allemagne, donne sa démission.

La dépêche ajoute :

« L'Empereur, en apprenant la nomination de M. Challemel-Lacour et le maintien du général Thibaudin, a haussé les épaules. Dans l'entourage impérial on suit cet exemple ; lorsqu'on parle à quelque haut fonctionnaire au sujet du ministère Ferry, ces personnages restent silencieux, mais ils soulèvent leurs omoplates. Le prince Hohenlohe restera à Paris... plus que jamais. »

⁂

On ne croit pas que notre ambassadeur à Londres, M. Tissot, conserve son poste. Outre qu'il est très-souffrant, M. Tissot ne considère pas M. Challemel-Lacour comme un de ses amis et on doute qu'il veuille rester sous ses ordres.

On donne également comme certaine la démission du comte de Montebello, ministre de France à Bruxelles.

LES NOUVEAUX MINISTRES.

Nous avons donné avant-hier la liste des nouveaux ministres.

Voici des détails biographiques sur ces hommes d'Etat, dont quelques-uns ne sont pas trop connus de nos lecteurs.

M. JULES FERRY

Président du conseil, ministre de l'instruction publique

(Cinquante et un ans, né à Saint-Dié (Vosges), député de Saint-Dié)

C'est le maître d'hôtel qui a cuisiné ce ministère. Il a la physionomie de l'emploi, moins la bonhomie florissante. Pour un président du conseil, il manque un peu de prestige.

Comme ministre de l'instruction publique, il donne douze chants à l'*Iliade*, et il fait commencer l'Inquisition au seizième siècle.

Parle le français comme un vétérinaire espagnol.

.....

Peu d'hommes ont tiré plus grand parti d'un plus mince mérite.

Mauvais articlier au *Temps*, sous l'Empire, il s'est poussé à la députation par un calembour, s'y est maintenu par ses intrigues, a sauté de là, pendant le siège, dans un fauteuil de préfet de la Seine, du haut duquel il a magistralement affamé Paris ; s'est exilé en Grèce comme ambassadeur, est revenu fruit sec, de Corinthe, et depuis, grâce à la pénurie d'hommes du parti républicain, s'est faufilé deux fois déjà au ministère de l'instruction publique, où il s'est rendu célèbre par l'article 7, puis une fois à la présidence du conseil, où il a commis différents attentats contre les personnes et les propriétés, que le tribunal des conflits a soustraits aux justes sanctions du Code pénal.

.....

Gare aux prêtres et aux princes ! A moins que les princes et les prêtres ne soient les plus forts... auquel cas, M. Jules Ferry se mettra en « posture », pour retomber sur ses pattes de chat à qui une vipère a mordu la queue.

M. CHALLEMEL-LACOUR

Ministre des affaires étrangères

(Cinquante-six ans, sénateur des Bouches-du-Rhône)

M. Challemel-Lacour est un ancien universitaire. Il fut professeur de philosophie à Pau, puis à Limoges jusqu'en 1851, époque où il dut quitter la France et se retirer en Suisse. Rentré en France en 1859, il collabora au *Temps*, à la *Revue nationale*, à la *Revue politique*, à la *Revue des Deux-Mondes*. Après le 4 septembre 1870, il fut envoyé à Lyon, comme préfet du Rhône. On se souvient de cette phrase fameuse qui se trouvait en tête d'un rapport adressé par lui au général Bressoles : *« Faites-moi fusiller tous ces gens-là. »* Ces gens-là étaient les mobiles de Carayon-Latour.

En novembre 1871, il concourait à la fondation de la *République française* et était élu, en 1872, député des Bouches-du-Rhône. Le même département le nommait sénateur aux élections du 30 janvier 1876. Le grand ministère l'envoya en qualité d'ambassadeur à Londres. Ses amis eux-mêmes sont contraints de reconnaître qu'il a rencontré, dans ce poste élevé, tout autre chose qu'un succès.

M. Challemel-Lacour est né à Avranches le 12 mai 1827.

M. LE GÉNÉRAL THIBAUDIN

Ministre de la guerre

(Soixante-deux ans, ancien directeur de l'infanterie)

Sa vie politique date d'hier, et nous n'avons pas à rappeler ses déclarations dans la discussion du projet d'expulsion des princes. Sorti de l'École de Saint-Cyr en 1843, il n'était que lieutenant-colonel lors de la guerre contre l'Allemagne. On connaît le malencontreux épisode qui signala sa captivité. On sait de quelle incapacité il fit preuve comme chef de corps dans l'armée de l'Est, après son évasion. Sa nomination de colonel est du 17 février 1871. Il fut promu général de brigade en 1877, et général de division en 1882, après avoir rempli pendant deux ans au ministère de la guerre les fonctions de directeur de l'infanterie.

On est édifié sur la sincérité de ses convictions politiques depuis que ses antécédents ont été mis en lumière.

Son républicanisme date du jour où les républicains sont arrivés au pouvoir.

Au 16 Mai, le préfet du Loiret crut devoir aller voir le général Thibaudin, qui commandait Orléans, pour s'assurer de ses sentiments en cas d'émeute : « Laissez-moi faire, répondit l'ancien Comagny. Je n'ai jamais été républicain, *et je vous jure que je taperai sur cette canaille.* »

L'enthousiasme pour le 16 Mai n'a été qu'un des nombreux avatar de cette carrière panachée de palinodies. Thibaudin a servi successivement tous les gouvernements de qui dépend l'Annuaire. Il a du sang de caméléon dans les veines. Sa fonction est de lécher les bottes. Le déranger dans cette opération, ce serait le mettre en retrait d'emploi.

La rentrée du général Thibaudin aux affaires nous confirmera, du moins, dans cette pensée qu'il n'existe, dans l'armée, aucun autre général qui ait voulu se charger de la besogne écœurante que le ministre de la guerre aura l'obligation d'accomplir.

M. WALDECK-ROUSSEAU

Ministre de l'intérieur

(Trente-quatre ans, député de Rennes)

M. Waldeck-Rousseau est le fils d'un républicain de Nantes, qui a été député en 1848, et qui est mort il y a un peu plus d'un an, emportant dans la tombe l'estime de ses adversaires politiques. M. Waldeck-Rousseau père, en effet, était un libéral de vieille roche qui a protesté contre les décrets au moment de leur apparition et qui est mort chrétiennement.

Des traditions paternelles, M. Waldeck-Rousseau fils n'a gardé que la foi dans les destinées de la République. Il y a joint une confiance non moins aveugle dans ses destinées propres.

Cet aplomb le fit nommer député et attira sur lui les regards bienveillants de Gambetta, qui lui donna le portefeuille de l'intérieur dans le grand ministère.

Son passage au pouvoir n'a été marqué que par une circulaire maladroite où il enjoignait aux préfets l'ordre de faire au moins deux fois par an le tour de toutes les communes de leur département.

Infatué, poseur, cassant, il est généralement exécré.

M. MARTIN-FEUILLÉE

Ministre de la justice

(Cinquante-trois ans, député de Rennes)

Député de Rennes, comme le précédent. Voilà une ville heureuse. Elle ne forme que deux circonscriptions et elle se trouve aujourd'hui dotée de deux ministres.

Esprit laborieux, tenace, M. Martin-Feuillée ferait un chef de bureau très-sortable dans le ministère dont il est aujourd'hui le titulaire ; mais, que voulez-vous, dans la République des aveugles, il faut bien que les Martin-Feuillée soient gardes des sceaux.

C'est à lui que revient la grande besogne de l'épuration. Il s'y emploiera de façon à satisfaire les plus difficiles.

S'il y a au Sénat un « esprit orléaniste », il y a à la Chambre un « esprit gambettiste » dont M. Martin-Feuillée est le facteur.

C'est le successeur de Gambetta comme président de la commission de l'armée ! Il faut le reconnaître, cette commission n'a pas de chance, tous les présidents la quittent et elle va être réduite à prendre M. Margaine.

---

laient ainsi c'étaient Marius et la Rose d'Antibes.

C'était Aurore, en ce moment, dont la voix arrivait jusqu'aux deux vieillards, arrêtés devant les portières de lampas. Les vibrations des paroles prononcées par cette voix claire, harmonieuse et douce, trouvaient un écho dans un auditoire plus nombreux que celui auquel elle devait s'adresser. Cette voix d'or disait :

— A dater de cette heure, je suis votre fiancée, monsieur Marius. De ce moment, Aurore Cochard vous confie l'honneur de son nom.

Le docteur se tourna vers M. Leroux.

— Eh bien, mon voisin, qu'en pensez-vous ? lui dit-il. M'est avis que vous vous y prenez un peu tard pour faire votre demande. Mais laissez-moi seul avec ces étourneaux, il est inutile qu'ils sachent que nous sommes deux à avoir surpris leur secret.

M. Leroux ne répondit pas. Il salua simplement le docteur, sans même prendre la main que celui-ci lui tendait, fit demi-tour à gauche et rentra chez lui la rage dans le cœur.

IX

A cette époque, la diligence qui faisait le service de Nice à Marseille mettait plus de vingt heures pour parcourir la distance qui sépare les deux villes. On partait de Marseille à midi, on dînait à Toulon, on remontait ensuite vers le Nord en suivant à peu près la même route qu'a adoptée plus tard le chemin de fer ; on traversait, la nuit, la montagne de l'Esterelles, au sommet de laquelle on arrivait vers les quatre heures du matin. Aussi ceux qui étaient assez heureux pour faire ce voyage entre le mois de juin et le mois d'août, avaient là le plus merveilleux spectacle qu'il soit donné à l'homme de contempler ; un lever de soleil sous le ciel de la Provence au milieu d'un paysage qui, de la hauteur où on le contemplait, semblait presque infini.

— Mesdames et messieurs, nous sommes à Toulon. La voiture s'arrête ici trois quarts d'heure pour dîner à l'hôtel du *Soleil d'Or*, la première table de toute la Provence, mesdames et messieurs.

Ces paroles engageantes étaient adressées aux voyageurs par une nuée de garçons d'hôtel qui entouraient la diligence.

Pendant ce temps, un gros monsieur tout de noir habillé, orné d'une cravate blanche dans laquelle venaient se perdre d'énormes favoris qui lui donnaient un air légèrement rébarbatif, répétait sur un ton monotone :

— La première table de toute la Provence, mesdames et messieurs.

Excepté deux, tous les voyageurs s'étaient rendus à cette alléchante invitation. Parmi les retardataires, il y avait un jeune homme d'une trentaine d'années environ, qui portait avec une crânerie d'assez bon goût un très-élégant costume de voyage. Pendant qu'il s'étirait les bras et les jambes pour rétablir la circulation du sang un peu gênée par un long emprisonnement dans la caisse de la voiture, le dernier des voyageurs retardataires dégringolait assez maladroitement de l'impériale.

— Voilà un carrosse qui ne sort pas des ateliers de Binder. Quand je commanderai ma voiture de voyage, tu n'auras pas ma pratique, disait-il pour excuser sa maladresse.

Ce second voyageur n'était guère plus âgé que le premier. Cependant, à première vue, on lui aurait donné dix ans de plus. Un embonpoint prématuré, un ventre piriforme imprimaient à toute sa personne quelque chose de grotesque. Des traits grossis et comme boursouflés, des yeux éteints, sans flamme, sans rayonnement, un teint couperosé, des lèvres papelardes, annonçaient suffisamment une incontinence habituelle que ne démentaient ni la tournure ni le maintien. Le costume était en parfaite harmonie avec celui qui le portait. Un habit vert à boutons de métal avait dû danser à bien des bals avant de figurer en habit de voyage sur la route de Marseille à Nice. De nombreuses taches révélaient ses victoires et surtout ses défaites. Cet habit faisait rêver : à lui seul, il était tout un poème. Le pantalon gris perle avait, lui aussi, un certain caractère. Frangé par en bas, il grimpait en tire-bouchon le long d'une paire de bottes dont les talons, sans doute fatigués par une longue route, se reposaient sur l'empeigne, à droite et à gauche des pieds du voyageur. Un mauvais foulard était pompeusement retenu au cou par un anneau d'or. Un gilet de cachemire à couleurs éclatantes, une chemise de calicot à raies roses et un jonc à pomme de vermeil horriblement bossuée, étaient la partie du costume qui indiquait des prétentions à une élégance, hélas ! trop démentie par un chapeau défoncé, digne complément de toutes ces ruines.

Après que son regard terne eut fait le tour de la place, l'homme de l'impériale l'arrêta un instant sur le jeune et élégant voyageur qui se disposait à entrer à l'hôtel.

— Parbleu ! je ne me trompe pas, dit-il, c'est mon vieux camarade Leroux.

Le jeune homme s'arrêta.

— Leroux est en effet mon nom, dit-il en rougissant un peu.

Puis il ajouta, après avoir à son tour regardé son interlocuteur :

— Veuillez m'excuser, si je n'ai pas l'honneur de vous reconnaître.

— Comment, tu as oublié un vieux copain du lycée ?

— Votre nom ?

— Moreau, parbleu ! Paul Moreau, ce farceur de Paul ; l'as-tu oublié ?

(*A suivre.*) ÉDOUARD DIDIER.

M. RAYNAL
Ministre des travaux publics
(Quarante-cinq ans, député de la Gironde)

Troisième ministre ayant fait partie du cabinet Gambetta avec le portefeuille des travaux publics, qui lui est de nouveau confié.

Pourquoi est-il aux travaux publics ? Il fait le commerce des vins de Bordeaux. Mais il ne doute de rien, et il a raison par le temps qui court. Autrefois — mais où sont les neiges d'antan ? — ce jeune homme ne passait pas pour le républicain qu'il est devenu.

En homme pratique, il doit se féliciter de n'être pas resté ce qu'il paraissait être. Cela conduit de la barrique au portefeuille.

M. TIRARD
Ministre des finances
(Cinquante-six ans, député de Paris)

Ministre des finances dans le dernier cabinet, M. Tirard reste ministre des finances.

Nous n'avons pas à rappeler qu'il s'est préparé à ces fonctions par la direction d'une maison de bijouterie et d'orfèvrerie.

Dans l'ancien cabinet, M. Tirard est surtout célèbre pour avoir égaré cent millions comme un simple mouchoir.

L'état actuel de nos finances nous fait prévoir qu'il n'aura pas à recommencer cette bévue dans le nouveau cabinet.

Pour perdre cent millions, il faut les avoir.

M. CHARLES BRUN
Ministre de la marine
(Sénateur du Var, ancien directeur des constructions navales. — 62 ans)

Le premier civil qui entre au ministère de la marine depuis plus de vingt ans. Y sera précédé par les souvenirs de deux ministères civils, tous deux excellents, MM. Ducos et de Chasseloup-Laubat. Mais, hélas ! ce n'est pas comme administrateur qu'il nous arrive, ce Seigneley en redingote, c'est comme complaisant.

Il ne s'est assurément pas trouvé un seul amiral, contre-amiral ou vice-amiral pour accepter la succession de M. Jauréguiberry. L'armée de mer n'a pas de Thibaudin dans ses rangs.

Avant 1870, M. Charles Brun n'avait aucun passé politique. Il s'était laissé nommer officier de la Légion-d'Honneur par l'Empire, et il a eu de la peine à se faire pardonner cette faiblesse par les radicaux du Var, qui ne sont pas tendres et qui lui ont longtemps battu le froid. Demain, il va rentrer tout à fait en grâce. Le prince de Joinville et duc de Penthièvre paieront les frais de la réle conciliation.

M. HÉRISSON
Ministre du commerce
(Cinquante-deux ans, député de Paris)

Ancien avocat à la cour de cassation.

La mairie du sixième arrondissement, pendant le siège, l'a fait entrer au Conseil municipal, puis à la Chambre.

Il est toujours ce qu'il était il y a treize ans : un gros garçon blond et endormi, mais non sans ambition.

Parole froide et pâteuse.

Dans la gauche radicale, on le tient pour gambettiste.

M. MÉLINE
Ministre de l'agriculture
(Député des Vosges)

Très-lié avec M. Jules Ferry, M. Méline représente le même département.

Ancien avocat à Paris, M. Méline fut adjoint au maire du premier arrondissement au 4 Septembre, puis membre de la Commune, fonctions qu'il ne conserva que vingt-quatre heures.

M. Méline a été sous-secrétaire d'État à la justice sous le ministère Jules Simon, à la veille du 16 Mai.

Il a succédé jadis comme membre de la commission des douanes à M. Jules Ferry, et fut chargé du rapport sur les textiles.

Détail intime, M. Méline, lors de son arrivée à Paris, se lia d'amitié avec M. Clémenceau, il y a de cela quelque vingt ans.

Signe particulier : M. Méline est un marcheur à outrance, il fait chaque jour des courses à pied de longueurs extraordinaires.

Quel bon ministre de l'agriculture ce sera !

M. Méline est protectionniste ainsi que M. Ferry. En revanche, MM. Raynal et Tirard sont libre-échangistes. C'est ce qu'on appelle un ministère homogène.

M. COCHERY
Ministre des postes et télégraphes
(64 ans, député de Montargis)

Toujours lui, lui partout, l'incomparable, l'inébranlable, l'indispensable, l'indéracinable, le Cochery *for ever*.

Ne lui dites pas qu'il est homme politique, vous le rendriez furieux. Il est ministre d'affaires et entend rester ministre d'affaires. Il signera d'une main discrète l'expulsion de tout ce que vous voudrez ; mais, le dos tourné, il n'y pensera plus.

Tout pour ses poteaux télégraphiques, tout pour ses colis postaux.

Il y aura, en mars prochain, cinq ans qu'il est ministre. Cinq ans, tout un lustre, quand les cabinets dont il a fait partie n'ont pas eu, en moyenne, cinq mois de durée. Quel homme ! Quel facteur ! Il n'y a que lui, il n'y a que lui ! (*L'Action.*)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 février.

Les rentes subissent un leger recul. On vend, mais les demandes soutiennent les cours aussi bien que possible. Toutefois, le 3 0/0 retrograde à 80,30 ; l'amortissable se tient à 80.90 ; le 5 0/0 est plus lourd à 115.12.

Les capitaux de placement se portent de préférence sur la Banque de Paris à 1,035, et le Crédit Foncier à 1,280.

Les Magasins d'Algérie au cours de 490 trouvent de bons achats, ce sont des titres d'avenir sur lesquels nous attirons l'attention des capitalistes en quête d'un placement exempt d'aléa.

Le Lyonnais pivote autour du cours de 560.

Hausse de 20 francs sur le Mobilier français à 380.

Les cours de fantaisie de la Franco-Égyptienne tentent fort peu l'épargne qui redoute beaucoup les pièges que lui tendent presque toujours ceux qui dirigent cette affaire.

Demandes nombreuses en actions de chemins de fer : Midi, 1,100 ; Orléans, 1,287.50.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La *deuxième* adjudication des travaux de maçonnerie du collège de filles devait avoir lieu aujourd'hui samedi, à 4 heure.

A l'heure dite, personne ne se présentant, M. le Maire accorde un quart d'heure, à l'expiration duquel un incident se produit : M. Aubert, d'Angers, se croyant seul, dépose une soumission. Aussitôt après, M. Cholet, de Saumur, dépose la sienne.

M. Aubert retire alors le pli qu'il a remis sur le bureau et le remplace par un autre. M. Cholet reprend purement et simplement sa soumission et se retire.

Nombreuses protestations dans la salle.

Le Maire, très-embarrassé, prononce un autre ajournement de l'adjudication à 2 heures.

Nouvelles protestations.

Avait-il le droit de ne pas tenir compte de l'heure donnée sur l'affiche ?

Telle est la question.

A 2 heures, M. le Maire ouvre de nouveau la séance, lit l'affiche : personne ne se présente.

Il accorde cinq minutes.

Dix secondes avant l'expiration de ce délai, il demande s'il n'y avait pas de soumissionnaires.

Personne ne s'avance au bureau.

A l'heure dite, le président lève la séance.

Pas de collège encore ! Quelle deveine !

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs une soirée dans les salons de la Mairie, dimanche prochain 25 février, à 8 heures.

Programme.

1. *L'Italienne à Alger*, ouverture : Musique municipale.
2. *Fantaisie-Ballet* de Bériot, pour violon, par M. Thibaud, violon solo des Concerts populaires d'Angers.
3. *Les Paysans*, chœur à 4 parties, par des Amateurs.
4. *Le Défi*, air varié de Clodomir : Musique municipale.
5. *Romance* pour violon, de Vieuxtemps : M. Thibaud.
6. *Notre Siècle*, chanson de Benza, par M. Ernest.
7. *Mazurka* de Wienrasski, pour violon : M. Thibaud.
8. *Le prince Oscar*, grande valse : Musique municipale.

Le Puy-Notre-Dame. — Avant-hier jeudi, le garde-champêtre, en distribuant les bordereaux des contributions, trouva le nommé Auguste Bouchet, âgé de 54 ans, journalier, pendu à son domicile. Après avoir coupé la corde, le garde appela des voisins qui l'aidèrent à frictionner le corps, mais il resta inerte ; l'asphyxie était complète.

Le docteur Torteil, médecin au Puy-Notre-Dame, mandé aussitôt, fit les constatations d'usage et déclara que cette mort n'était que le résultat d'un suicide.

Auguste Bouchet, souffrant depuis longtemps, était gêné dans ses affaires, et c'est le désespoir qui a poussé ce malheureux à mettre fin à ses jours.

Vivy. — Cette commune a été, ces jours derniers, le théâtre d'un déplorable accident. Dans une masure isolée, près du cimetière, habite seule une vieille femme octogénaire, la veuve Ridel. Dimanche, dans la soirée, le sieur Rabouan, passant près de là, entendit des plaintes qui partaient de la maison, en même temps qu'une certaine quantité de fumée sortait par les fissures de la porte. Soupçonnant un malheur, il s'empressa d'ouvrir cette porte, et à son entrée s'offrit l'affreux spectacle de la femme, gisant au milieu des flammes qui consumaient ses haillons.

Auprès de la veuve était renversé un réchaud contenant des braises encore incandescentes. Il put parvenir à relever la blessée, dont les reins et les cuisses étaient cruellement brûlés, et à étouffer le commencement d'incendie.

Un médecin appelé en toute hâte et qui a donné les premiers soins à la pauvre femme, a constaté la gravité des brûlures qui la mettent en danger de mort. La veuve Ridel a été transportée d'urgence à l'hospice de Saumur.

ANGERS.

Association artistique. — Le Concert populaire de demain dimanche sera donné avec le concours de M. A. Weingaertner, violoniste, directeur de la Société des Concerts populaires de Nantes.

THÉATRES.

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« La troupe d'opéra, que les représentations de *Boccace* ont tenue un peu au repos, nous a donné dimanche une soirée exceptionnelle avec la *Traviata*. Mlle Seveste nous a présenté une Violetta complète comme jeu et comme chant. Parfaitement secondée par MM. Ferrière et Gheleyns, elle a tenu sous le charme un public qui l'admire de plus en plus à chaque audition. Notre ténor léger, très-apprécié déjà par ses efforts, est décidément adopté par les dilettantes angevins, si difficiles d'ordinaire. *Lucie*, le *Barbier*, deux opéras d'allures si différentes, avaient révélé chez M. Ferrière de sérieuses qualités. Il a su les affirmer dimanche dans la *Traviata*, mardi encore dans la *Fille du Régiment*, où Mlle Seveste a fait merveille comme toujours. Une indisposition assez grave de M. Constance nous avait privés de *Galathée*. Mme Danglade et M. Gheleyns ont su faire oublier ce contre-temps en chantant à souhait, presqu'au pied levé, le *Maître de Chapelle*. Tous nos compliments. N'oublions pas M. Choppin, que l'air de la Calomnie du *Barbier* avait fait vivement applaudir l'autre jour.

» En attendant les nouveautés à l'étude : la *Jolie Fille de Perth*, le *Trésor*, opéra inédit de Coppée, musique de Lefèvre, le *Prophète* (excusez du peu), la direction nous offrira le *Pré aux Clercs*. En voilà pour plusieurs salles combles, en même temps que la continuation du succès de *Boccace*, qui prend d'exceptionnelles proportions.

» Et puisque nous sommes sur ce chapitre de *Boccace*, nous sommes heureux de constater que les hésitations de la première soirée ayant disparu, tout est parfait maintenant.

» Un mot encore pour finir. Il nous revient que Mme Danglade a été — à grand tort, à notre avis — fort sensible à notre critique de l'autre jour. Notre dugazon a du talent, et nous en faisons grand cas. Nos observations, assez anodines d'ailleurs, n'avaient qu'un but, lui fournir l'occasion de mériter nos éloges. Notre but a été rempli, et à la seconde de l'œuvre nouvelle, la comédienne a été à la hauteur de la chanteuse. Nous nous plaisons, dès aujoud'hui, à le constater. Tout est bien qui finit bien. — *Henry Bessard.* »

Angers-Revue publie les lignes suivantes sur les représentations de *Boccace* :

« Nous sommes heureux de signaler le très-grand succès de *Boccace*. Le charmant ouvrage de Suppé est monté avec un véritable luxe de costumes et de mise en scène. L'interprétation est parfaite de tous points. L'espace nous manque pour adresser à chacun des artistes qui concourent à l'excellence de l'ensemble des félicitations personnelles. Nous les prions de nous excuser et de recevoir de nouveau nos compliments les plus sincères. Nous tenons pourtant à signaler la rentrée sur notre scène de Mme Lelong, rentrée qui a été accueillie par les applaudissements de la salle entière. Bravo ! chers artistes, bravo !! Grâce à vous, la fin d'une campagne tout d'abord compromise par les folies directoriales du début, paraît devoir briller d'un éclat sans précédent sur notre scène. Courage !..... »

Nous apprenons que la première représentation de la *Jolie Fille de Perth*, au Grand-Théâtre d'Angers, aura lieu vendredi 2 mars, et qu'elle sera donnée au bénéfice des pauvres.

COSTUMES
Pour la Cavalcade et le Bal masqué

Nous informons les jeunes gens de notre ville qu'ils trouveront, chez Mme CHOUANET, concierge du Grand-Théâtre d'Angers, un **grand assortiment de Costumes** pour la Cavalcade et le Bal masqué du 4 mars.

Mme CHOUANET **se trouvera à Saumur** (au Théâtre), les vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 mars.

Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS
M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

LUNDI 26 février 1883,
GRAND SUCCÈS
Deuxième représentation de
BOCCACE
Opéra-comique nouveau en 3 actes, de MM. H. Chivot et A. Duru, musique de Franz de Suppé.

1er tableau : La Saint-Jean à Florence.
2e tableau : Le Poirier enchanté.
3e tableau : La Palme d'or.

Pour faciliter cette représentation, Mme Rita LELONG a bien voulu remplir le rôle de *Béatrice*.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

BOURSE DE PARIS
DU 23 FÉVRIER 1883.

Rente 3 0/0	80 20
Rente 3 0/0 amortissable	80 80
Rente 4 1/2	111 50
Rente 5 0/0	115 20
Obligations du Trésor (anciennes)	510 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	505 »

PAUL GODET, *propriétaire-gérant*.

Etude de Me BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

EXTRAIT DE JUGEMENT
De Séparation de Biens.

Suivant jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur le quinze février mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré,

Entre Mme Sophie-Armande Malécot, épouse de M. François Audouin, ancien notaire, demeurant à Nueil-sous-Passavant,

Ayant pour avoué constitué Me Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant en cette ville, rue Cendrière, n° 12,

D'une part;

Et : 1° M. François Audouin, ancien notaire, demeurant à Nueil-sous-Passavant;

2° MM. Ludovic Proust et Gustave-Philippe Doussain, experts-comptables, demeurant à Saumur, syndics de la faillite de M. Audouin,

Ayant pour avoué constitué Me Henry Lecoy, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Dacier,

D'autre part;

Mme Audouin a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son mari.

Saumur, le vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-trois.

Pour extrait,

(137) BEAUREPAIRE.

Étude de Me LE BARON, notaire à Saumur,
successeur de M. LAUMONIER.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE PROPRIÉTÉ

Située au canton de la Croix-des-Sables, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Comprenant 34 ares environ de vigne et jardin, sur lesquels existent : 1° UN PAVILLON, composé de deux pièces surmontées d'un grenier; 2° DEUX GRANDS ATELIERS, avec grenier au-dessus, destinés à aménager une machine à vapeur.

S'adresser à Me LE BARON, notaire.

Étude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE
BEL ÉTABLISSEMENT

Propre au Commerce des Vins mousseux et en pièces,

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Comprenant vastes bâtiments, caves en roc et terrains clos donnant sur la rue, ledit terrain d'une superficie d'environ 10 ares.

Pour plus de renseignements, voir les placards.

S'adresser : soit à M. Arthur MORICET, sur les Ponts, à Saumur; soit à Me MÉHOUAS, notaire. (80)

Étude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
UNE MAISON BOURGEOISE

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

A VENDRE
UN TERRAIN
PROPRE A LA CONSTRUCTION

Situé à Saumur, rue Fardeau.

S'adresser à Me GAUTIER, notaire.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UN JARDIN bien affruité
Avec Pavillon

S'adresser au bureau du journal.

Étude de Me DAGET, docteur en droit, avoué à Blois,
successeur de Me BEULAY.

A VENDRE
SUR LICITATION

En l'étude et par le ministère de Me FOYER, *notaire à Maulévrier,*

Le dimanche 4 mars 1883, à 2 heures après midi,

LA
MÉTAIRIE
DES
PETITES-VANNES

Consistant en :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terres labourables et prés; le tout, d'une contenance de 27 hectares 33 ares 62 centiares, situé commune des Echaubrognes (Deux-Sèvres) et commune de Maulévrier (Maine-et-Loire).

Sur la mise à prix de 15,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

A Me DAGET, avoué, poursuivant la vente;

A Me FILLY, avoué à Blois, co-licitant;

A Me ROBERT, notaire à Châtillon-sur-Sèvre, présent à la vente;

Et à Me FOYER, rédacteur et dépositaire du cahier de charges.

Étude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
UN JARDIN
Avec Pavillon et Cave,

Situé à Saumur, rue de la Gueule-du-Loup.

S'adresser à Me GAUTIER, notaire.

Étude de Me LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA PUISSANTE CHUTE D'EAU
DE L'USINE
Récemment incendiée
DE SAUMOUSSAY

Située sur le Thouet, à 6 kilomètres de Saumur et à 2 kilomètres des gares de Brézé et de Chacé (ligne de l'État).

Fondations sur pilotis, cheminée élevée de 17 mètres, machine à vapeur de 20 chevaux, le tout resté intact.

On pourrait y joindre un moulin à eau et diverses dépendances, bâtiments et prés.

S'adresser, pour traiter : soit à Me LECOMPTE, notaire; soit à M. EPOUDRY, expert à Brézé; et, pour visiter, à M. VOLLAND, régisseur du château de Brézé. (107)

Étude de Me BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE MOBILIÈRE
APRÈS DÉCÈS

Et par autorisation de justice.

Le DIMANCHE 25 FÉVRIER 1883, à Varennes-sous-Montsoreau, en la demeure de M. BEAURON, cordonnier et marchand forain, Me BELDENT, notaire, procèdera à la vente aux enchères publiques de :

Lits, couettes, draps, linge, armoires, buffets, voitures, machines à coudre et accessoires, diverses marchandises neuves de mercerie, bonneterie, chausssures, cuirs, outils et formes à l'uage de la cordonnerie.

La vente des marchandises neuves a lieu en vertu d'un jugement du Tribunal de commerce de Saumur du 22 janvier 1883.

Au comptant, plus dix centimes par franc en sus.

Voir les affiches pour plus de détail.

ON DEMANDE de suite une bonne **femme de chambre.**

S'adresser au bureau du journal.

Étude de Me HILAIRE, notaire à Longué, successeur de Me GUÉRIN.

A VENDRE
A L'ADJUDICATION

Pour entrer en jouissance de suite,

En l'étude et par le ministère dudit Me HILAIRE,

Le dimanche 4 mars 1883, à 1 heure de l'après-midi,

LA BELLE PROPRIÉTÉ
DE
MONTAGLAND

Comprenant :

1er lot. Maison de maître, vastes servitudes, bosquets, jardins anglais et potagers, charmilles, futaies, prairies; le tout entouré de murs.

2e lot. La ferme de Chante-Merle, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis, vigne; le tout en un seul tenant, d'une contenance de cinquante-un hectares soixante-dix ares vingt-cinq centiares.

Ces immeubles, situés dans la commune de Bagneux, à 2 kilomètres de Saumur, sur les bords du Thouet, sont dans une position délicieuse.

S'adresser, pour tous renseignements, à Me HILAIRE, notaire à Longué, dépositaire du cahier des charges. (99)

Étude de Me BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
CHATEAU et PARC
DE MILLY
Commune de Gennes.

Cette propriété comprend :

CHATEAU avec grands salons, salle de billard, salle à manger, cuisine et offices, nombreuses chambres à coucher; chapelle; grandes servitudes; cour et jardin avec serre; un beau parc planté de chênes avec deux étangs.

Le tout entouré de murs formant un ensemble de 90 hectares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à Me BOURDAIS, notaire à Gennes, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (64)

A VENDRE
JUMENT DE SANG

Six ans, alezane. — Belles actions.

S'adresser à M. DE NEUVILLE, 78, rue d'Orléans.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1883,
MAISON avec JARDIN

Rue de la Petite-Douve, n° 19.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

A CÉDER DE SUITE
Pour cause de décès
TRÈS-BON
LOUAGE DE CHEVAUX ET VOITURES

Excellente clientèle.

S'adresser à Me GABRAU, notaire à Baugé. (88)

A CÉDER un **fonds de Boulangerie,** bien achalandé.

S'adresser à M. GUITTON, Joseph, au Vaudelnay-Rillé. (74)

Me LE RAY, avoué à Saumur, demande de suite **un petit clerc,** sachant bien écrire.

TRAVESTISSEMENTS

LA MAISON GASNIER

Place de la Bilange,

Se charge de fournir TOUS COSTUMES pour CAVALCADE et BAL TRAVESTI, et prie de ne mettre aucun retard à commander ou à retenir les COSTUMES que l'on désirerait louer.

PERRUQUES
DE TOUS STYLES.

M. FOURNIER, coiffeur, rue du Puits-Neuf, se charge de procurer, en location, pour la Cavalcade, des PERRUQUES de tous styles en prévenant huit jours à l'avance.

PRIX MODÉRÉS.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,

Rue d'Orléans, 12.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de **Thés noirs extra** de la Maison **GUERIN-BOUTRON**, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées.

Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

IL FAUT LIRE
DANS LE
JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît toutes les Semaines

LE COMBAT DE LA VIE
Par HENRI RIVIÈRE.
SUIVI DE
LES AVENTURES de SATURNIN FICHET
Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10c LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4°

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr.
DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 48 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

JOURNAL D'AFFICHES
5e ANNÉE **DE L'OUEST** 5e ANNÉE
PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE
De GLACES nues, encadrées et à vitrage
POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages **herniaires**, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.